

Objet

Liminaire CFDT-CFTC – Groupe de Travail Automatisation du 3 mars 2020

Monsieur le Président,

Pas de répit pour les braves !

Après la réforme du prélèvement à la source dont les agents subissent encore les conséquences tous les jours dans les accueils, un nouveau coup de pieds dans les habitudes des français est annoncé : l'automatisation de la déclaration. Il est d'ailleurs dommageable que ce GT ne se tienne que sur une demi-journée tant le PAS, sujet fortement lié à l'automatisation du prélèvement aurait mérité un bilan détaillé.

Avec l'automatisation du prélèvement, les services d'accueil vont voir un nouvel allongement des files d'attente, vous le reconnaissez d'ailleurs puisque le panel d'usagers a « permis d'identifier un besoin fort d'accompagnement des usagers face à la nouveauté ».

Et oui !, nous vous le confirmons, la succession rapide de réformes pour les usagers impacte fortement nos collègues en première ligne face aux questions des français. Certes, vous nous prédisiez que l'augmentation du travail des agents pourrait être compensée par un accès plus large à la déclaration corrective. Mais comment se fera cet accès ? Les personnes fragilisées vont encore subir un flot d'informations trop important. Et surtout, la déclaration corrective est encore en phase de test dans nos services informatiques. A ce propos, les agents des services informatiques seront dans les « starting blocs » les premiers jours de la déclaration qui comprend le week-end de Pâques ; ils devront être plus disponibles et très largement en dehors des heures ouvrées. Pourquoi ne pas appliquer le zonage mis en place pour la fin de déclaration à son ouverture ?

Pour en revenir à l'accroissement du travail de nos collègues dans les SIP, prévisible malgré tout, vous rajoutez de nouvelles pressions en insistant sur l'attention toute particulière qui doit être portée sur la saisie de l'ensemble des déclarations papier des foyers éligibles à la déclaration automatique. Il devient en effet « impératif » que l'agent saisisse les dépôts avant l'extraction en taxation à la deuxième IR, soit avant juillet. Cela signifie donc que ce n'est plus l'efficacité de la DGFIP qui importe, car jusqu'alors la priorité était donnée aux traitements des déclarations les plus porteuses en rentrée sonnantes et trébuchantes, mais une fiabilisation des données rendues nécessaire par ce nouveau processus.

La fiabilisation sera sans doute chronophage car aux listes d'anomalies que retraitent déjà les services, viendra s'ajouter la reprise des déclarations automatiques. La masse globale de ces interventions par nos agents nous laisse peu optimistes sur la tenue des délais que vous imposez et nul doute que nous verrons un accroissement des contentieux : ce n'est pas une potentialité !

Vous espérez par ailleurs une diminution des demandes d'avis d'imposition ou de non imposition ; sachez qu'une grande majorité des usagers qui se présentent dans les services le font car ils n'ont pas accès à une imprimante ou à internet : cela n'aura donc que peu d'impact !

Toujours au sujet des contribuables : qu'ils soient de bonne ou de mauvaise foi, ils vont pour certains penser qu'ils n'ont plus de déclaration à faire, que l'administration connaît tout, y compris leurs crédits d'impôts ...

L'accord tacite qu'implique l'automatisation de la déclaration crée en effet, à notre sens, une confusion pour les contribuables. Et au-delà interroge sur le consentement de l'impôt tel qu'il est défini dans la déclaration des droits de l'homme. Alors que le contribuable devait être acteur de l'impôt !

Pour aller plus loin, avec une déclaration sans action reconnue du contribuable, qu'en sera-t-il des sanctions des insuffisances ? Ne pas se manifester, alors même que la situation l'exigerait, est légèrement différent que de signer une déclaration inexacte !

Enfin, ce GT est un GT de concertation, or il semble bien qu'une nouvelle fois, nous, représentants des personnels soyons les derniers interpellés sur un sujet déjà abouti ! Pour un vrai dialogue social, il y a besoin de discussion, d'échanges... nous en sommes encore loin comme le prouve ce GT.

Les élu(e)s **CFDT-CFTC**

Vincent Mazella, Nadine Gerst, Yann Plouviez